

ETAPES DE L'INSCRIPTION AU MEMOIRE ET A LA DEFENSE

L'étudiant est rendu attentif au fait que le mémoire doit être défendu en première tentative au plus tard lors de l'avant-dernière session d'examens précédant la fin du délai d'études. Le mémoire peut être défendu en tout temps jusqu'au dernier matin de la session d'examens pour laquelle il est inscrit. La date de défense est fixée d'entente avec le directeur et l'expert.

1. Inscription au mémoire

Quand ? 6 mois au moins avant la date de défense envisagée

Comment ? Avec le formulaire « inscription au mémoire » (<http://www.unil.ch/ssp/memoire-ssp>) à rendre au conseiller aux études, sauf pour la psychologie où cette inscription n'est pas nécessaire (les étudiants informent par mail le conseiller aux études de leur thème et directeur de mémoire)

⇒

2. Inscription à la défense

Quand ?

- une fois qu'une date est fixée avec le directeur et l'expert **ET**
- pendant la période d'inscription fixée par le Décanat sur le calendrier académique. Il y a une période d'inscription pour chaque session d'examens

NB : si le mémoire est défendu hors session, inscription pour la session d'examens qui suit.
 Ex : si défense en novembre (hors session), inscription durant les dates prévues pour la session d'hiver suivante

⇐

Comment ? Sur le portail d'inscription en ligne de la Faculté SSP.

3. Dépôt du mémoire

Quand ? D'entente avec le directeur, mais au plus tard **21 jours** avant la date de défense prévue. Aucun dépôt tardif de mémoire n'est accepté

Comment ? L'étudiant dépose les exemplaires de son mémoire comme suit :

- il adresse directement un exemplaire papier du mémoire au directeur et à l'expert (accompagné de la convocation à la défense pour la psychologie) ;
- il dépose le mémoire au format pdf sur le site des enseignements moodle y relatif au plus tard **21 jours** avant la date de défense prévue ;
- il dépose l'« Avis de défense » signé par le directeur et par lui-même auprès de l'Institut au plus tard **21 jours** avant la date de défense prévue. Un envoi par la poste est possible. Dans ce cas, la date du cachet postal fait foi.

Instituts pour le dépôt du mémoire :

- Psychologie = IP (Géopolis 4506)
- Sciences sociales = ISS (Géopolis 5105)
- Science politique et méthodologie d'enquête et opinion publique = IEP (Géopolis 4556)
- Sciences du sport = ISSUL (Synathlon 2116)

Pour la défense, l'étudiant doit s'assurer auprès de son directeur qu'une salle est réservée. Si aucune salle n'est réservée, il peut s'adresser à l'institut de dépôt pour en réserver une.

**Pour le surplus, l'étudiant doit se référer à la procédure du Décanat sur le mémoire
 Plus d'infos et calendrier académique : www.unil.ch/ssp/memoire-ssp**